



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 26 – du 20-05-2025

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD DAP)

Présents : Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT, Mohamed Amine KOUCHKAR.

Excusé :

Absents non excusés : Marion BONIS, Mathis LEGAY

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 14h00

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 25 du 13/05/2025.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel du 14/05/2025 de FC LA SAULCE : Absence 1 équipe au plateau du 17/05/2025 à BARCELONNETTE. Lu et noté.
- Courriel du 14/03/2025 de FC SISTERON : modification lieu et horaire rencontre U13 D1 contre FC LA SAULCE. Lu et noté accord commission.
- Courriel du 14/03/2025 de FC LA SAULCE : modification lieu et horaire rencontre U13 D1 contre FC SISTERON. Lu et noté accord commission.
- Courriel du 12/05/2025 de US VEYNES SERRES : Modification date rencontre U13 D3 poule C contre FC MALIJAI. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 14/05/2025 de FC MALIJAI : Modification date rencontre U13 D3 poule C contre US VEYNES SERRES. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 15/05/2025 de FC SISTERON : Modification date rencontre U13 D1 poule C contre GAP Foot 05. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 15/05/2025 de GAP Foot 05 : Modification date rencontre U13 D1 poule C contre FC SISTERON. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 15/05/2025 de AF CHAMPSAUR VALGAU : Absence équipes U7 au plateau du 17/05/2025 de LARAGNE. Lu et noté.
- Courriel du 15/05/2025 de AS FORCALQUIER : Absence équipes U11 au plateau du 17/05/2025 de VINON. Lu et noté.
- Courriel du 15/05/2025 de GAP Foot 05 : Absences équipes U9 au plateau du 17/05/2025 de BARCELONNETTE. Lu et noté.
- Courriel du 16/05/2025 de EP MANOSQUE : Absence équipe U11 au plateau du 17/05/2025 de VALENSOLE. Lu et noté.
- Courriel du 16/05/2025 de L'ARGENTIERE Sp : Absence équipes U9 au plateau du 17/05/2025 de LA ROCHE. Lu et noté.
- Courriel du 16/05/2025 de AS FORCALQUIER : Absence équipes U7 au plateau du 17/05/2025 de SAINT AUBAN. Lu et noté.
- Courriel du 16/05/2025 de AS FORCALQUIER : Présence 1 équipe U9 au plateau du 17/05/2025 de DIGNE. Lu et noté.
- Courriel du 16/05/2025 de GJ BASSIN LARGUE : Demande modification horaire rencontre U13 D1 contre US MOYENNE DURANCE. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 16/05/2025 de US MOYENNE DURANCE : Demande modification horaire rencontre U13 D1 contre GJ BASSIN LARGUE. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 19/05/2025 de CHORGES O : Modification horaire rencontre U13 D3 poule A contre GAP Foot 05. Lu et noté, **manque accord écrit de GAP Foot 05.**
- Courriel du 20/05/2025 de LARAGNE Sp : Présence 1 équipe U9 au plateau du 24/05/2025 de SAINT BONNET. Lu et noté.

RETOUR CSR

- RAS

SUIVI DES COMPETITIONS



PÔLE TECHNIQUE

RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux. L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place **30 minutes avant le coup d'envoi** de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

Toutes les feuilles de matchs, de plateaux et de présences doivent parvenir au District dans les 24 heures suivant les rencontres ou les plateaux, c'est à dire le lundi midi au plus tard.

CRITERIUM U13

Lors de la phase 2 du critérium U13 plus aucun défi jonglerie ne sera effectué avant les rencontres.

Toutes demandes de modification doivent être faite par FOOTCLUB au plus tard le lundi précédant la rencontre

Accession

Journée 7 du 03/05/2025

- Match n° 53236376 : SC VINON DURANCE 1 – US MOYENNE DURANCE 1. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Finale régionale Pitch).**
- Match n° 53236378 : GAP Foot 05 1 – GJ DURANCE VERDON 1. **Reprogrammé le 24/05/2025 (Finale régionale Pitch).**

Journée 8 du 10/05/2025

- Match n° 53236381 : GJ DURANCE VERDON 1 – US MOYENNE DURANCE 1. **Avancé au 21/05/2025.**

D1 Poule A

Journée 6 du 17/05/2025

- Match n° 53237964 : GJ DURANCE VERDON 3 – GJ VIVOR 2. **La commission demande au club de FJ DURANCE VERDON de nous fournir la FMI ou feuille de match pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur**
- Match n° 53237965 : FC LA SAULCE 1 – FC SISTERON 1. **Inversé, (Terrain de LA SAULCE indisponible), La commission demande au club de FC SISTERON de nous fournir la FMI ou feuille de match papier pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**

Journée 7 du 31/05/2025

- Match n° 53237969 : FC SISTERON 1 – GAP Foot 05 2. **Avancée au 21/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

D2 Poule A

Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53237999 : FC L'AVANCE 1 – GAP Foot 05 3. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**
- Match n° 53238000 : AS SAINT ANDRE – LA ROCHE Sp 1. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**



PÔLE TECHNIQUE

- Match n° 53238001 : FC SISTERON 2 – ASF TALLARD 1. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

Journée 7 du 31/05/2025

- Match n° 53238010 : ASF TALLARD 1 – LARAGNE Sp 1. **Avancée au 28/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

D3 Poule A

Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238035 : O CHORGES 1 – GAP Foot 05 4. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

Journée 6 du 17/05/2025

- Match n° 53238040 : FC LA SAULCE 2 – Entente ASESCES 1. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Terrain de LA SAULCE indisponible).**

D3 Poule B

Journée 8 du 26/04/2025

- Match n° 53238062 : Entente ASESCES 2 – GAP Foot 05 5. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs)**

D3 Poule C

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238104 : USB SEYNE LES ALPES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammé le 24/05/2025.**

Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238110 : USB SEYNE LES ALPES 1 – GAP Foot 05 6. **La commission demande au club de USB SEYNE LES ALPES de nous fournir la FMI pour le lundi 19/05/2025 délai de rigueur. En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 6 du 17/05/2025

- Match n° 53238114 : Entente USMD/PEIPIN 4 – GJ VIVOR 3. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous fournir la FMI ou feuille de match pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Match n° 53238115 : FC MALIJAI 1 – US VEYNES SERRES 1. **Reprogrammé le 07/06/2025. (Accord des 2 clubs)**

Journée 7 du 31/05/2025

- Match n° 53238119 : US VEYNES SERRES 1 – GAP Foot 05 6. **Reprogrammé le 24/05/2025.**

D3 Poule D

- RAS

DERNIER RAPPEL

POUR LES CATEGORIES U11, U9 et U7, TOUS LES DOCUMENTS (FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCES) DOIVENT ETRE MIS SUR FAL.

CRITERIUM U11

Samedi 17 mai 2025

Plateau "classique"

Niveau "Départemental"

- Site 1 à Aiglun : **RAS**
- Site 2 à Briançon : Absence prévenue AS EMBRUNAISE 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 3 à Dauphin : **RAS**

Niveau "District"



PÔLE TECHNIQUE

- Site 1 à Gréoux : Manque feuille plateau et de présences. **La commission demande au club de l'AS VALENTOLE GREOUX de nous faire parvenir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 2 à Vinon : Manque feuille plateau et de présences. **La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 2 à Vinon : Absences prévues AS FORCALQUIER 1 et 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 3 à Les Mées : Manque feuille plateau et de présences. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 4 à Oraison : **RAS**
- Site 5 à Eyglies (club organisateur L'Argentière Sp) : Manque feuille plateau et de présences. **La commission demande au club de L'ARGENTIERE Sp de nous faire parvenir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 7 à La Saulce : **Installation indisponible**
- Site 6 à La Batie Neuve : Manque feuille de présences. **La commission demande au club de L'AVANCE FC nous faire parvenir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 8 à Veynes : Manque feuille plateau et de présences. **La commission demande au club de l'US VEYNES SERRES de nous faire parvenir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 9 à Gap : **RAS**

CHALLENGE U11 à BARCELONNETTE

Samedi 24 mai 2025

Equipes qualifiées

GAP Foot 05 – CA DIGNE 04 F – US MOYENNE DURANCE – ACADEMIE Sp ALPES – GJ AIGLUN/BRUSQUET - O BRIANCON
SERRE CHE – FC BARCELONNETTE (Club recevant) – AS DAUPHIN – US VEYNES SERRES – FC SISTERON – AS VALENTOLE
GREOUX – AS EMBRUN – SAINT CREPIN EYGLIES Sp – LARAGNE Sp – O CHORGES – FC VOLONNE.

Criterion U9

Samedi 17 mai 2025

Plateau "Festifoot"

- Site 1 à Barcelonnette : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de FC BARCELONNETTE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 26 /05/2025 délai de rigueur.**
- Site 2 à Tallard : **RAS**
- Site 3 à La Roche : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de LA ROCHE Sp de nous fournir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 4 à Peyruis : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 5 à Manosque : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 6 à Digne : Manque feuille de présence de l'ASVG. **La commission demande au club de AS VALENTOLE GREOUX de nous fournir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 7 à Volonne : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de FC VOLONNE de nous fournir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**

Criterion U7

Samedi 17 mai 2025

Plateau "Festifoot"



PÔLE TECHNIQUE

- Site 1 à Laragne : Absence prévenue de l'AF CHAMPSAUR VALGAU. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 1 à Laragne : Manque feuille de présence de US VEYNES SERRES. **La commission demande au club de LARAGNE SPORT de nous fournir le document pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 2 à Saint Auban : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club US MOYENNE DURANCE de nous fournir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 3 à Embrun : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de AS EMBRUN de nous fournir les documents pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 4 à Sainte Tulle : Feuille de plateau reçu. **(Inexploitable)** La commission demande au club de AM.FC. **SAINTE TULLE PIERREVERT de nous fournir le document pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 4 à Sainte Tulle : Manque feuille de présence de AS VALENSOLE GREOUX. **La commission demande au club de AM.FC. SAINTE TULLE PIERREVERT de nous fournir le document pour le lundi 26/05/2025 délai de rigueur.**

RAPPEL

LA COMMISSION RAPPELLE AUX CLUBS DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LES FEUILLES DE PLATEAUX ET DE PRESENCES (NOMS, PRENOMS, NUMEROS DE LICENCES ET SIGNATURES DES EDUCATEURS). PENSER A COCHER LES JOUEURS ET JOUEUSES PRESENTS LE JOUR DU PLATEAU.

A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.

CANDIDATURES DES CLUBS RECUES POUR LA RECEPTION DES EVENEMENTS SUIVANTS :

- ✓ **Journée nationale débutant U7 ainsi que la Journée nationale débutant U9 * :**
**Candidature d'un même club attendue pour les deux journées*
SAMEDI 14 JUIN 2025 (U7) et DIMANCHE 15 JUIN 2025 (U9)
SC VINON DURANCE
- ✓ **Journée challenge U11 :**
SAMEDI 24 MAI 2025
FC BARCELONNETTE

La séance est levée à 15h00

Réunion suivante le 27/05/2025 en visioconférence à 14h00

Présidente de la commission
Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance
Michel PELLETIER